

Association CLAIREJOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Association CLAIREJOIE

Siège social : 7 Rue de l'Albatros - 97 434 LA SALINE LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CLAIREJOIE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

.../..

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le paragraphe « Introduction » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne l'application du règlement 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions notifiées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

.../...

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 09 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Karine JASMIN



BILAN ACTIF

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,04		0,14
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	133 567	126 652	6 915		22 213	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				32,51		34,56
Terrains	1 088 827		1 088 827		1 088 827	
Constructions	6 657 873	3 410 071	3 247 802		3 568 456	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	467 264	356 220	111 044		109 458	
Autres immobilisations corporelles	2 277 079	1 627 318	649 761		592 119	
Immob. corp. en cours, av. acptes	28 301	8 347	19 954		24 489	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,23		0,22
Participations	1 330		1 330		1 330	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	2 000		2 000			
Prêts						
Autres immobilisations financières	33 304		33 304		33 104	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	10 689 544	5 528 607	5 160 937	32,79	5 440 996	34,93
Stocks et en-cours						
Créances				4,99		8,34
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	547 276		547 276		1 102 513	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	174 053		174 053		139 476	
Charges constatées d'avance	64 053		64 053		57 000	
Valeurs mobilières de placement	8 519 998		8 519 998	54,13	7 399 998	47,50
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	1 273 089		1 273 089	8,09	1 437 919	9,23
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	10 578 468		10 578 468	67,21	10 136 906	65,07
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	21 268 012	5 528 607	15 739 405	100	15 577 902	100



BILAN PASSIF

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		1,42		1,44
Fonds propres statutaires	223 546		223 546	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		40,08		40,49
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	6 308 004		6 308 004	
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>				
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	5 206 422		5 206 422	
<i>Excédents affectés couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>				
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amort.</i>	1 101 582		1 101 582	
Autres réserves				
Report à nouveau	-281 442	-1,79	-310 403	-1,99
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-384 450		-413 683	
Excédent ou déficit de l'exercice	-122 224	-0,78	297 956	1,91
<i>Dont résultat exercice des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-121 895		298 229	
Situation nette (sous-total)	6 127 883	38,93	6 519 103	41,85
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	502 352	3,19	583 655	3,75
Provisions réglementées	1 535 157	9,75	1 390 833	8,93
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	8 165 393	51,88	8 493 591	54,52
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	3 394 858	21,57	3 443 584	22,11
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 394 858	21,57	3 443 584	22,11
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	1 115 318	7,09	968 291	6,22
TOTAL DES PROVISIONS (III)	1 115 318	7,09	968 291	6,22
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	696 385	4,42	812 619	5,22
Emprunts et dettes financières diverses			75	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	511 835	3,25	416 153	2,67
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 837 897	11,68	1 434 901	9,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 346	0,07	7 206	0,05
Autres dettes	7 374	0,05	1 482	0,01
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	3 063 836	19,47	2 672 437	17,16
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	15 739 405	100	15 577 902	100



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de biens et activités sociales et médico-sociales				
Ventes de prestations de services	9 415	13 242 954	-13 233 539	99,93
<i>dont parrainages</i>				
Prestations de services des act. soc. et médico-sociales				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	144 041	84 011	60 031	71,46
Contrib. fin. autorités tarification relatives activités SMS	14 133 895		14 133 895	
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	13 532	73 198	-59 666	-81,51
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	19 000		19 000	
Utilisations des fonds dédiés	1 321 433	1 140 951	180 482	15,82
Autres produits	154 728	231 591	-76 863	-33,19
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	15 796 044	14 772 704	1 023 340	6,93
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 333 544	2 159 792	173 752	8,04
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	481 720	435 637	46 083	10,58
Salaires	7 707 867	7 218 643	489 224	6,78
Cotisations sociales	3 285 968	2 971 529	314 438	10,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	639 185	631 595	7 590	1,20
Dotations aux provisions	160 559	118 891	41 669	35,05
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	1 272 707	999 029	273 678	27,39
Autres charges	3 252	276	2 976	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	15 884 803	14 535 393	1 349 410	9,28
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-88 759	237 312	-326 070	-137,40

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	125 324	131 724	-6 400	-4,86
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	125 324	131 724	-6 400	-4,86
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	14 395	18 055	-3 659	-20,27
Différences négatives de change	70	61	10	15,84
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	14 466	18 115	-3 650	-20,15
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	110 859	113 609	-2 751	-2,42
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	22 100	350 921	-328 821	-93,70
Produits exceptionnels (V)		95 594	-95 594	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)	144 324	148 558	-4 234	-2,85
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-144 324	-52 964	-91 360	-172,49
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	15 921 369	15 000 023	921 346	6,14
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	16 043 593	14 702 066	1 341 527	9,12
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-122 224	297 956	-420 181	-141,02
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-122 224	297 956	-420 181	-141,02

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexe

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 15 739 404,68 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -122 224,33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2019-04.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 51 3-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisées en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison des dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

A compter de l'exercice 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Au 31 décembre 2025, les produits de cessions d'immobilisations sont de 19 000 Euros et figurent en résultat d'exploitation au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont de 11 500 Euros et figurent en résultat exceptionnel.

- Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Au 31 décembre 2025, les quote-part de subventions virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation au poste « Subventions » pour 81 302 Euros.

Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Produits exceptionnels » pour 84 094 Euros.

- Amendes et pénalités :

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 2 025 Euros. Au 31 décembre 2024, elles étaient « Charges exceptionnelles » pour 338 Euros.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Au 31 décembre 2025, les avantages en nature sont comptabilisés en diminution des charges de personnel : 27 789 Euros

Au 31 décembre 2024, les avantages en nature sont comptabilisés en produits d'exploitation : 31 354 Euros.

AUTRES INFORMATIONS

Provision pour RTT (Réduction du Temps de Travail)

Au 31 décembre 2025, comptabilisation pour la première fois d'une provision correspond aux jours de repos supplémentaires accordés et non pris à la clôture de l'exercice.

Provision au 31 décembre 2024 : 268 996 Euros (imputation sur les Fonds propres)

Provision au 31 décembre 2025 : 234 905 Euros

Impact sur le résultat 2025 : -34 091 Euros

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		5 à 50
Installations techniques		3 à 10
Matériels outillages		2 à 10
Matériels de bureau		3 à 5
Mobiliers de bureau		3 à 10
Matériels de transport		4 à 5

Comptes annexés au rapport
du commissaire aux comptes

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

L'objet social de l'entité est :

L'association CLAIRE JOIE a pour objet l'accueil temporaire pour enfants, adolescents et jeunes adultes autistes.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Elle détecte et met en exergue les besoins insuffisamment couverts en matière de prise en charge des publics auxquels elle s'adresse.
- Elle représente l'enfance et l'adolescence handicapée et les familles concernées auprès des institutions compétentes : Etat, collectivités territoriales, instances politiques, financeurs, ...
- Elle crée et gère des établissements et services médico-sociaux, incluant la prise en charge des troubles du spectre autistique.
- Elle contribue, au mieux de ses possibilités immobilières et financières, à répondre aux besoins médico-sociaux des régions où elle est amenée à intervenir.
- Elle s'implique dans les divers travaux menés sur le plan local et national afin d'être un partenaire actif des politiques sociales et médico-sociales en cours d'élaboration.
- Elle dispense les formations nécessaires, au niveau régional (sur les départements de la Réunion et Mayotte), en lien avec son champ d'application et de compétences, à savoir la déficience intellectuelle et l'autisme, en vue d'améliorer la compréhension du/des handicaps, les pratiques et les modalités de prise en charge.
- Elle met en place dans le cadre de ses missions une activité de transport de personnes à l'aide de véhicules n'excédant par neuf places, conducteur compris.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Le personnel salarié de l'association est de :

- o 168.79 ETP pour l'IMP CLAIRE JOIE
- o 20.67 ETP pour le CRA

L'association met à disposition des locaux sur différents sites.

- Pour l'IMP CLAIRE JOIE :
 - o Rue Albatros au siège social à la Saline
 - o Rue Marius et Hary Leblond à Saint-Paul
 - o Rue dodos à la Saline
 - o Chemin des Boudous à Trois Bassins
 - o Chemin de l'Ermitage à Saint-Gilles
- Pour le CRA :
 - o Rue Gaspard à Saint-Leu
 - o Ruelle Rivière à Saint-Leu

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	137 001		1 356
TOTAL	137 001		1 356
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 088 827		
Constructions sur sol propre	5 736 385		
Constructions sur sol d'autrui	72 508		
Constructions inst. générales, agencés, aménagements construct.	813 479		35 501
Installations techniques, matériel et outillages industriels	430 541		56 114
Installations générales, agencements et aménagements divers	556 021		41 181
Matériel de transport	753 974		87 306
Matériel de bureau, informatique & mobilier	841 659		144 793
Avances et acomptes	24 489		19 954
TOTAL	10 317 882		384 849
Immobilisations financières			
Autres participations	1 330		
Autres titres immobilisés			2 000
Prêts et autres immobilisations financières	33 104		200
TOTAL	34 434		2 200
TOTAL GENERAL	10 489 317		388 405

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	4 790		133 567	
TOTAL	4 790		133 567	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 088 827	Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes
Constructions sur sol propre			5 736 385	
Constructions sur sol d'autrui			72 508	
Constructions inst. générales, agencements			848 980	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		19 391	467 264	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		9 189	588 012	
Matériel de transport		57 350	783 929	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		81 314	905 138	
Avances et acomptes	24 489		19 954	
TOTAL	24 489	167 245	10 510 996	
Immobilisations financières				
Autres participations			1 330	
Autres titres immobilisés			2 000	
Prêts et autres immobilisations financières			33 304	
TOTAL			36 634	
TOTAL GENERAL	29 279	167 245	10 681 197	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles		linéaire	114 788	16 654	4 790	126 652
TOTAL			114 788	16 654	4 790	126 652
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre		linéaire	2 673 394	283 465		2 956 859
Constructions sur sol d'autrui		linéaire	42 499	4 474		46 974
Const. inst. gén., agencts		linéaire	337 021	69 217		406 239
Inst. tech., mat. et out. industriels		linéaire	321 083	54 528	19 391	356 220
Inst. générales, agencts divers		linéaire	345 870	42 547	9 189	379 227
Matériel de transport		linéaire	609 599	66 551	57 350	618 800
Matériel de bureau, informatique		linéaire	604 065	101 750	76 524	629 291
TOTAL			4 933 532	622 531	162 455	5 393 609
TOTAL GENERAL			5 048 320	639 185	167 245	5 520 261

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DES CRÉANCES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	33 304		33 304
Actif circulant			
Autres créances clients	547 276	547 276	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 397	45 397	
Autres impôts, taxes et versements	5 151	5 151	
Débiteurs divers	29 083	29 083	
Charges constatées d'avance	64 053	64 053	
TOTAL	724 263	690 959	33 304

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	64 053
TOTAL	64 053

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	74 480
Disponibilités	362 527
TOTAL	437 007

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats de 2023 et de 2024 sont en instance d'affectation. Ils s'élèvent respectivement à 701 317.07€ et 298 229.02€ et sont portés en report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	223 546				223 546
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	6 308 004				6 308 004
Excédents et réserves affectés à l'investissement	5 206 422				5 206 422
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	1 101 582				1 101 582
Report à nouveau	-310 403	297 956		268 996	-281 442
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	-413 683	298 229		268 996	-384 450
Excédent ou déficit de l'exercice	297 956	-297 956		122 224	-122 224
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	298 229	-298 229		121 895	-121 895
Subventions d'investissement	583 655			81 302	502 352
Provisions réglementées	1 390 833		144 324		1 535 157
TOTAL	8 493 591		144 324	472 523	8 165 393

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES AUTORITÉS DE TARIFICATION AUX ENTITÉS GESTIONNAIRES D'ESMS

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CRA EMA	99 199		60 666			38 533	
CRA CNR 2020	191 758		24 731			167 027	
CRA INV. FIR 2020	889		607			283	
CRA REFERENT PARCOURS 2022/2025	66 930	67 778	54 643			80 065	
CRA INV. TELEDIAADE 2022	7 299		2 947			4 352	
CRA EVALUATION UNIQUE	2 459					2 459	
CRA INV. MOBIDIAADE 2022	24 484		5 740			18 744	
CRA MOBIDIAADE 2022	191 992		163 231			28 761	
CRA CAA 2023	83 198		12 383			70 815	
CRA CHU	205 535	67 419			-214 471	58 483	58 483
CRA FORMATION 2024	36 890		18 459			18 432	
CRA HAS 2025		201 814				201 814	
CRA EMA & M13 2025		92 889				92 889	
CRA MOBIDIAADE					214 471	214 471	
IMP ADAP 2017	114 576					114 576	114 576
IMP IPA 2017	41 392					21 446	
IMP RENFORT AES 2019	37 629		19 945			37 629	37 629
IMP PROJET 14-16 ANS	3 773		3 773				
IMP SITUATIONS CRITIQUES							
IMP COOP. CONTRACT. 2020	137 911	159 275	134 747			162 439	
SESSAD EVO. OFFRE 2020	32 892					32 892	32 892
IMP INV. COVID19 2020	19 723					19 723	19 723
	65		65				

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

IMP INV. COVID19 2021

SESSAD EXT. TEMP. 17 PL.

SESSAD ENI DI MES. NOUV. 2024

IMP SECRETAIRE IPA

IMP ACT. PHYSIQUE

FORMATION VRAS

SESSAD DMO 2022

SESSAD SOCLE 2022

SESSAD RESPONSABLE QUALITE 2022

IPA SITUATIONS CRITIQUES

IPA ENI AT 2024

IPA CAP HANDEO AUTISME 2024

IPA ENI TSA MES. NOUV. 2024

IMP UUEA MES. NOUV. 2023

SESSAD DIP

IMP SESSAD CNR INVEST.

HANDI'ACCES CNR 2025

DGLA 2025

CRA ESSMS

IMP ESSMS

36	36				
155 928	14 069			141 859	
9 500	9 500				
6 785	6 785				
23 756			-11 756	12 000	12 000
21 573	2 813		11 756	34 716	
270 969	159 568			111 401	
197 420	197 420			201 227	
46 990	46 990				
177 152	146 159			215 361	
60 000	60 000				
2 318				2 318	
20 000	16 163			3 837	
146 331	50 852			95 479	
18 832	18 832				
9 018	2 356			6 662	
				97 850	
				196 146	
30 340					
948 043	13 250			196 146	
	74 705			17 089	
				873 338	

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DES PROVISIONS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Autres provisions réglementées	1 390 833	144 324		1 535 157
TOTAL	1 390 833	144 324		1 535 157
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	755 846	15 379		771 225
Prov. pour gros entretiens et grandes révisions	212 445	145 180	13 352	344 273
TOTAL	968 291	160 559	13 352	1 215 498
TOTAL GÉNÉRAL	2 359 124	304 883	13 352	2 650 655
Dont dotations & reprises d'exploitation		160 559	13 352	
Dont dotations & reprises exceptionnelles		144 324		

Comptes annuels arrêtés en rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DES DETTES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	499	499		
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	695 886	78 699	330 063	287 124
Fournisseurs et comptes rattachés	511 835	511 835		
Personnel et comptes rattachés	780 005	780 005		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	951 349	951 349		
Impôts sur les bénéfices	97 956	97 956		
Autres impôts et taxes assimilées	8 587	8 587		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 346	10 346		
Autres dettes	7 374	7 374		
TOTAL	3 063 836	2 446 649	330 063	287 124
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	116 251			

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	499
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	360 086
Dettes fiscales et sociales	1 256 983
Autres dettes	853
TOTAL	621 391

Comptes annexes
du commissaire aux comptes



ENGAGEMENTS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 771 225,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,96 %

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements donnés						
Contrats de locations financement	274 309					274 309
Bail Bovalo jusqu'à 07/2026 (3 mois)	5 231					5 231
Bail Getim jusqu'à 09/2026 (6 mois)	12 370					12 370
Bail Fontaine jusqu'à 03/2027 (6 mois)	11 563					11 563
TOTAL (1)	303 473					303 473
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	303 473					303 473

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	695 886	
TOTAL	695 886	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro
EXA

4 RUE MGR MONDON BP 830

97476

SAINT DENIS CEDEX

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	8 766	8 766
TOTAL	8 766	9 876

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

ASSO CLAIRE JOIE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Charge	Produit
DOTATION SUR PLUS VALUE NETTE ACTIF CIRCULANT	125 324	
DOTATION SUR PLUS VALUE NETTE ACTIF IMMOBILISE	19 000	
TOTAL	144 324	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes